



INSTITUT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU CANADA  
INTELLECTUAL PROPERTY INSTITUTE OF CANADA

[de 2018 à 2020]

# PLAN STRATÉGIQUE

Septembre 2017

# UN MESSAGE DU PRÉSIDENT

Je suis très fier de présenter le plan stratégique de 2018 à 2020 de l'IPIC. Le Conseil a soigneusement analysé les commentaires tirés des sondages effectués auprès des membres, des nombreuses rencontres en personne et des entrevues, afin de mettre au point un plan réparti en quatre domaines de buts : la défense des intérêts, la formation professionnelle, la sensibilisation ainsi que la gestion. Les objectifs ciblés dans chacun de ces domaines sont ambitieux, et nous anticipons le défi avec plaisir.

La planification est un élément essentiel de la réussite et la nécessité d'un plan robuste est importante, surtout dans une époque où le contexte associé à la politique de la PI est en train de changer, où les gouvernements examinent la PI de plus près et où il existe un besoin croissant de renforcer la culture de la PI au Canada pour faire concurrence dans un marché mondial.

Nous avons donc pris notre avenir en main, non seulement l'avenir de l'association elle-même, mais aussi l'avenir de la profession au Canada. Ce plan complet, rigoureux et ambitieux servira de guide à l'IPIC dans le cadre de ce cheminement. Ce plan ne représente que le commencement, le commencement des belles choses que nous réserve l'avenir.



**STEPHEN BONEY**  
PRÉSIDENT DE 2016 À 2017

## CONSEIL DE L'IPIC DE 2016 À 2017



**ADAM KINGSLEY**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL



**CYNTHIA ROWDEN**  
VICE-PRÉSIDENTE



**GRANT LYNDS**  
SECRÉTAIRE



**PATRICK SMITH**  
TRÉSORIER



**PETER WILCOX**  
PRÉSIDENT SORTANT



**CHRISTIAN BOLDUC**  
CONSEILLER



**TIMOTHY LOWMAN**  
CONSEILLER



**HEATHER MUELLER**  
CONSEILLÈRE



**ALEXANDRA STEELE**  
CONSEILLÈRE

# INTRODUCTION

L'Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIIC) est l'association professionnelle à laquelle adhèrent les agents de brevets, les agents de marques de commerce et les avocats spécialisés en propriété intellectuelle dans tous les secteurs du droit de la propriété intellectuelle.

Fondé en 1926, l'IPIIC compte plus de 1 700 membres, dont des praticiens exerçant dans des cabinets d'avocats et des agences de toutes tailles, des praticiens exerçant à titre individuel, des praticiens internes de la propriété intellectuelle en entreprise, des fonctionnaires et des universitaires.

Les membres de l'IPIIC appuient l'économie canadienne en offrant des services spécialisés à des entreprises locales, nationales et internationales qui développent et font croître leurs activités. La clientèle de nos membres se compose de pratiquement tous les types d'entreprises canadiennes, d'universités et d'autres institutions ayant un intérêt pour la PI au Canada ou ailleurs, de même que d'entreprises étrangères détenant des droits de PI au Canada.

Tandis que la technologie et l'innovation accélèrent dans l'économie mondiale, l'industrie de la PI canadienne est confrontée à de nombreux défis. Dans son rapport de 2011 intitulé « Rights and Rents: Why Canada must harness its intellectual property resources (Droits et redevances : les raisons pour lesquelles le Canada doit exploiter ses ressources en propriété intellectuelle) », le Conseil international du Canada a révélé certaines conclusions essentielles que les membres de l'IPIIC comprennent depuis longtemps. Le rapport signale surtout qu'au Canada, « la créativité et l'ingéniosité essentielles à l'invention n'ont pas été reconnues comme des éléments de valeur », et que l'absence d'une politique nationale sur la PI menace la capacité du Canada à être concurrentiel à l'échelle mondiale.

Les propres travaux de l'IPIIC, appuyés par un fiable réseau national de membres dévoués qui consacrent bénévolement des milliers d'heures chaque année, révèlent également ces tendances. Bien que le Canada possède de solides antécédents dans l'innovation des recherches fondamentales et à l'échelle de banc d'essai, une grande partie de sa recherche et innovation de calibre mondiale stagne à l'étape préalable à la commercialisation, et les nouvelles entreprises ne présentent généralement pas de demandes pour une protection en matière de PI ou, si elles le font, elles ne l'exploitent pas. De plus, à titre d'acteur de petite taille dans le marché mondial, le Canada n'est généralement pas le premier territoire de prédilection pour les entreprises souhaitant déposer des brevets ou des marques de commerce. Cependant, il convient également de noter que cet enjeu ne concerne pas uniquement les nouvelles entreprises; de nombreuses petites, moyennes et grandes entreprises ne protègent pas les droits de PI ou ne les exploitent pas dans toute la mesure du possible.

En raison de ces contraintes, les activités relatives à la PI au Canada stagnent. Selon le rapport sur la propriété intellectuelle du gouvernement fédéral de 2016, les activités liées aux brevets canadiens demeurent assez stables, même si elles ont diminué au cours des dix dernières années. Toutefois, c'est le contraire qui se produit pour les pays comme les États-Unis et la Chine, où les activités relatives aux brevets ont considérablement augmenté et la PI est profondément intégrée dans la culture des entreprises. Les données sont limpides : le Canada a pris du retard. De plus, il semble que les Canadiens n'exploitent pas non plus le système des brevets à l'étranger. Le fait de ne pas protéger les droits de brevets contribue à creuser l'écart en matière d'innovation en rendant les possibilités de commercialisation moins attrayantes.

D'autres développements ont également une influence profonde sur l'industrie de la PI. Lorsque le gouvernement fédéral cherche à harmoniser les lois avec celles d'autres territoires, la gestion et la pratique de la PI sont touchées. Par exemple, de récents changements aux lois canadiennes découlant de nouvelles obligations à l'égard des traités internationaux pourraient entraîner des diminutions sur le plan commercial pour les professionnels canadiens de la PI. D'autres propositions législatives peuvent également avoir une incidence directe sur les titulaires des droits de PI.

À titre de professionnels de la PI de première ligne, les membres de l'IPIIC se montrent pressés de faire mieux connaître la PI au Canada et d'en améliorer le fonctionnement. Grâce à l'engagement du gouvernement en 2017 visant à lancer une stratégie nationale en matière de PI d'ici l'an prochain, l'IPIIC dispose d'une occasion extraordinaire de renforcer la culture de la PI au sein des entreprises canadiennes, et de s'assurer que la PI est reconnue comme une partie intégrante du développement et de la croissance des entreprises.

De même, avec la priorité actuelle du gouvernement fédéral à l'égard de l'innovation, qui est intimement liée à la PI, il n'y a jamais eu un moment plus propice pour l'IPIIC de renouveler son engagement à servir les professionnels de la PI et de concentrer ses efforts sur les principales activités qui appuieront la santé de l'industrie de la PI.

En tant qu'organisation comptant des membres, l'IPIIC possède une incroyable capacité à exploiter la grande connaissance et expérience nécessaires pour traiter ces enjeux complexes. L'IPIIC et ses membres sont prêts à relever les défis. Nous avons hâte d'utiliser ce plan stratégique comme un cadre pour faire progresser ce travail.

# SOMMAIRE

Ce plan stratégique nous servira de guide dans l'atteinte de notre mission et la concrétisation de notre vision. Nos buts représentent nos résultats escomptés, et pour chaque but nous avons ciblé des objectifs principaux pour régir le travail et les tactiques que nous emploierons pour atteindre nos buts. La stratégie est présentée de façon harmonisée et linéaire; toutefois, il est important de considérer que chaque but, objectif et tactique renforce et améliore d'autres éléments de la stratégie, et doit être perçu comme un système fonctionnant de façon dynamique.

## But 1 : Défense des intérêts

Collaborer avec le gouvernement et les représentants élus, les tribunaux, et les groupes de PI à l'échelle mondiale, pour garantir que les intérêts et les buts de la profession de la PI au Canada sont pris en considération dans les lois, les règlements, les politiques et les traités internationaux pertinents.

- OBJECTIF 1.1 : Conseiller le gouvernement au sujet des façons dont les lois, les règlements et les politiques touchent les titulaires de la PI
- OBJECTIF 1.2 : Influencer les lois, les règlements et les politiques qui touchent la pratique de la PI
- OBJECTIF 1.3 : Établir un régime d'autogouvernance efficace pour les agents de la PI par le biais de l'Ordre



## But 2 : Formation professionnelle

Élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation et de perfectionnement de première qualité pour aider nos membres à atteindre et à maintenir les plus hautes normes au cours de leurs carrières.

- OBJECTIF 2.1 : Fournir une formation technique aux nouveaux professionnels
- OBJECTIF 2.2 : Élargir les offres de formation professionnelle continue pour les professionnels de milieu et de fin de carrière
- OBJECTIF 2.3 : Créer des occasions pour approfondir les connaissances des membres par rapport à l'environnement commercial et politique



## But 3 : Sensibilisation

Sensibiliser au sujet de la valeur de la PI et exploiter les partenariats entre les parties prenantes pour augmenter l'influence sur les principaux enjeux de la défense des intérêts.

- OBJECTIF 3.1 : Accroître la sensibilisation auprès des entreprises au sujet de la valeur de la PI à l'égard de la croissance et de la durabilité à long terme de leur commerce
- OBJECTIF 3.2 : Accroître les connaissances et la sensibilisation au sujet de la profession de la PI auprès des entreprises et du gouvernement
- OBJECTIF 3.3 : Accroître la sensibilisation au sujet de la façon dont l'IPIIC dessert ses professionnels de la PI



## But 4 : Gestion

L'IPIIC s'engage envers trois piliers de gestion qui constituent l'assise pour l'atteinte de ses buts : l'engagement des membres, la gestion des ressources et la gouvernance.

- OBJECTIF 4.1 : Positionner l'IPIIC à titre d'organisation de prédilection parmi les professionnels de la PI
- OBJECTIF 4.2 : Démontrer l'amélioration continue quant à la façon dont l'IPIIC fonctionne
- OBJECTIF 4.3 : Moderniser l'approche de la gouvernance de l'IPIIC



## NOTRE VISION

Composée d'une variété d'agents de brevets, d'agents de marques de commerce, d'avocats et d'autres experts spécialisés, l'IPIIC dispose de membres possédant diverses formations. Bien que plusieurs autres organisations soient intéressées par des enjeux liés à la propriété intellectuelle, la plupart d'entre elles se concentrent sur les droits des titulaires de PI ou représentent uniquement les intérêts d'un sous-ensemble de professionnels de la PI. L'IPIIC est l'unique association au Canada qui représente tous les types de professionnels de PI au Canada.

Nous aspirons à ce que l'IPIIC devienne l'autorité reconnue dans le domaine de la propriété intellectuelle au Canada et le porte-parole des professionnels en la matière.

## NOTRE MISSION

Des professionnels de la propriété intellectuelle hautement qualifiés contribuent à une économie fiable en aidant les organisations à comprendre et à exploiter la valeur de la propriété intellectuelle.

Notre mission consiste à accroître le savoir-faire de nos membres en tant que conseillers de confiance en matière de propriété intellectuelle et à façonner une politique et un contexte commercial encourageant le développement, l'utilisation et la valeur de la propriété intellectuelle.

## NOS VALEURS

L'IPIIC et ses membres sont profondément attachés à la création d'une communauté professionnelle de praticiens qui desservent avec intégrité. Toutes les activités de l'IPIIC sont régies par nos valeurs fondamentales :

Esprit d'équipe

Excellence

Respect

Confiance

Créativité

Relations

Responsabilité

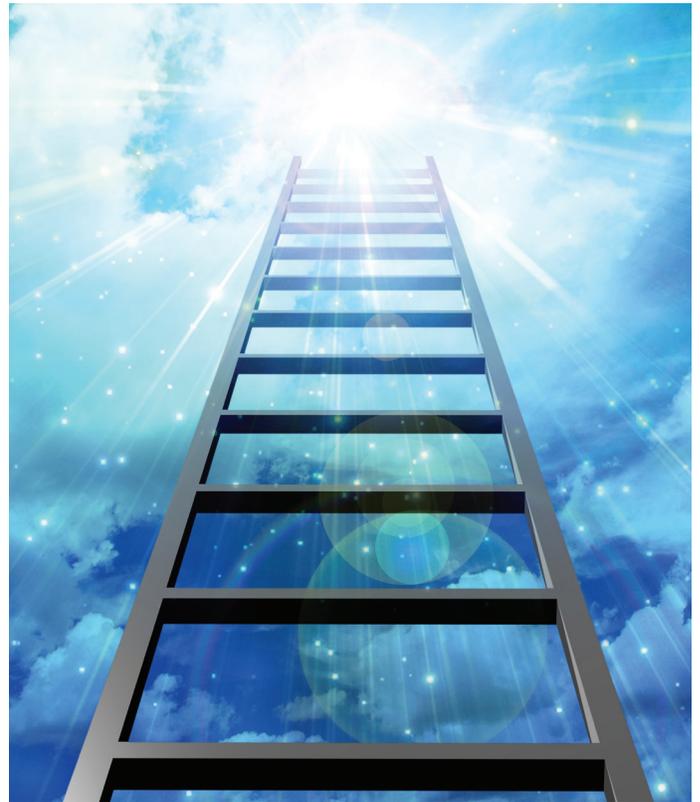
Leadership

Diversité

Régi par cette assise, notre travail au cours du prochain cycle de planification sera axé sur quatre domaines de buts stratégiques : la défense des intérêts, la formation professionnelle, la sensibilisation ainsi que la gestion.

# BUTS STRATÉGIQUES

Ce plan s'appuie sur les objectifs stratégiques adoptés par le conseil de l'IPIC en 2012, et a été mis au point en fonction de l'apport important du conseil de l'IPIC, du personnel et d'autres membres de l'IPIC. Les buts et les tactiques sont étroitement liés et se soutiennent; ensemble, ils constituent une feuille de route qui régira efficacement l'IPIC au cours de la période de planification de 2018 à 2020.



## DOMAINE DE BUTS STRATÉGIQUES

# DÉFENSES DES INTÉRÊTS

**But 1 :** Collaborer avec le gouvernement et les représentants élus, les tribunaux, et les groupes de PI à l'échelle mondiale, pour garantir que les intérêts et les buts de la profession de la PI au Canada sont pris en considération dans les lois, les règlements, les politiques et les traités internationaux pertinents.

La défense des intérêts, ainsi que la formation professionnelle, a toujours joué un rôle de premier plan dans le cadre du travail de l'IPIIC. Nous continuerons de préconiser des changements qui appuieront la profession de la PI. La technologie et l'innovation continuent de générer des occasions pour les créateurs et les inventeurs de mettre au point de nouveaux produits et services, et de les commercialiser, ainsi que de mettre au point de nouvelles utilisations pour ceux qui existent déjà. Le gouvernement participe activement à cet égard, dans sa façon de traiter des enjeux précis en matière de réglementation et grâce à sa participation dans les affaires internationales. Dans le cadre de son programme d'innovation, le gouvernement a décrit son rôle, en partie, en indiquant qu'il « s'assure que les lois, les règlements et les normes suivent l'évolution rapide du secteur, tout en protégeant les consommateurs. » Dans le mémoire de l'IPIIC au gouvernement par rapport au programme d'innovation, nous avons constaté que les lois et les règlements ont une incidence importante sur la facilité d'obtenir une protection de la PI.

Le marché est devenu de plus en plus mondial, et les pays du monde entier négocient des ententes commerciales dans le but d'appuyer la circulation des biens et des services. Par conséquent, l'inscription et la commercialisation de la PI sont par nature plus mondialisées. Cela a provoqué un effet d'entraînement en ce qui concerne les lois, le règlement et la politique en matière de pratique pour la PI au Canada.

### **OBJECTIF 1.1 :** Conseiller le gouvernement au sujet des façons dont les lois, les règlements et les politiques touchent les titulaires de la PI.

Au cours des cinq dernières années, l'IPIIC a répondu à plus de 70 consultations gouvernementales et est intervenue dans certains procès pour offrir la perspective de professionnels qui travaillent quotidiennement avec les lois, les règlements et les politiques de PI. L'IPIIC continuera de surveiller le programme du gouvernement et collaborera régulièrement avec les députés, le personnel ministériel, les sénateurs et les fonctionnaires des ministères pour veiller à ce qu'ils comprennent les incidences concrètes des initiatives sur les politiques liées à la PI, y compris les propositions nationales et les négociations de traités internationaux ayant des répercussions à l'échelle du pays. L'IPIIC continuera de répondre aux consultations gouvernementales ayant trait aux nouveaux projets de loi, de règlement et de politique, et cherchera des possibilités de faire des présentations aux commissions parlementaires, aux audiences devant le Sénat et aux autres formes de consultation officielles, et d'agir à titre d'intervenant dans d'importants procès.

En outre, l'IPIIC croit qu'il est essentiel de garantir que les études en matière de PI sont prises en considération avant que les lois, les règlements ou les politiques ne soient élaborés. À cette fin, et dans le cadre du troisième but stratégique, l'IPIIC communiquera avec les parlementaires et les hauts fonctionnaires de ministère pour veiller à ce qu'ils comprennent bien l'importance de la PI, l'incidence des initiatives gouvernementales sur les droits de PI et dans quelle mesure la PI soutient la croissance économique au Canada.

**TACTIQUE 1.1.1 :** Inciter les membres à mettre au point des mémoires pour les processus de consultation gouvernementale et à intervenir dans certains procès.

**TACTIQUE 1.1.2 :** Collaborer en amont avec les parlementaires et les représentants du gouvernement au sujet d'enjeux liés aux nouvelles politiques d'intérêt public ayant des répercussions pour les titulaires de droits de PI.

## **OBJECTIF 1.2 :** Influencer les lois, les règlements et les politiques gouvernementales qui touchent la pratique de la PI.

En plus de toucher les droits de PI, de nombreuses initiatives et de nombreux processus gouvernementaux ont une incidence directe sur la pratique de la PI, et le comité sur la pratique de l'IPIC est l'un des plus actifs à cet égard. À titre d'utilisateurs du système de la PI, les professionnels en la matière cherchent constamment à améliorer les lignes directrices de la pratique, les interprétations, les systèmes de classement, les structures tarifaires et la considération de jurisprudence.

L'IPIC joue un rôle important dans la mesure où elle plaide activement pour les améliorations du système de la PI qui aideront les professionnels en la matière, et par conséquent, appuieront l'utilisation accrue de la PI.

**TACTIQUE 1.2.1 :** Consulter les membres pour la mise au point et la précision des listes prioritaires des sujets liés à la pratique exigeant une attention particulière au cours de cette période de planification.

**TACTIQUE 1.2.2 :** Entretenir un dialogue régulier avec les représentants du gouvernement afin de mettre au point une approche collaborative pour aborder des préoccupations importantes.

## **OBJECTIF 1.3 :** Établir un régime d'autogouvernance efficace pour les agents de la PI par le biais de l'Ordre.

L'IPIC croit que le Canada a besoin d'une communauté de professionnels hautement qualifiés et fiables dans le domaine de la propriété intellectuelle pour appuyer l'économie canadienne. Pour agir à titre de conseillers de confiance en matière de PI dans le milieu des affaires, la profession de la PI doit démontrer qu'elle possède un système robuste de gouvernance qui oblige ses membres à respecter les plus hautes normes en matière de développement et d'éthique. À cette fin, l'IPIC a longtemps revendiqué la création de l'Ordre des agents de brevets et de marques de commerce du Canada, une étape importante qui solidifiera l'excellence de la profession de la PI et appuiera un système robuste de la PI.

Conformément au document de travail de l'IPIC intitulé « Soutenir l'excellence », l'IPIC continuera de travailler avec le gouvernement fédéral pour appuyer sa proposition visant à moderniser le cadre de gouvernance pour les agents de brevets et de marques de commerce. La formation de l'Ordre placera la profession de la PI en parallèle avec les autres professionnels réglementés qui offrent des services de haute qualité dans le cadre d'un modèle d'autoréglementation servant l'intérêt public.

**TACTIQUE 1.3.1 :** Collaborer avec les représentants du gouvernement pour poursuivre la mise en place du projet de loi pour l'Ordre.

**TACTIQUE 1.3.2 :** Définir la façon dont l'IPIC collaborera avec l'Ordre à long terme pour mieux servir la profession de la PI et l'intérêt public.

**TACTIQUE 1.3.3 :** À la suite de l'adoption d'une loi habilitante, appuyer l'Ordre au cours de la période de création et de transition pour la mise en place de l'organisation.



« L'une des façons d'être un conseiller de confiance est de démontrer au Canada que la profession a un système de gouvernance solide. »

*Séance de planification stratégique de l'IPIC*

## DOMAINE DE BUTS STRATÉGIQUES

# FORMATION PROFESSIONNELLE

**But 2 : Élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation et de perfectionnement de première qualité pour aider nos membres à atteindre et à maintenir les plus hautes normes au cours de leurs carrières.**

L'un des principaux objectifs de l'IPIC, comme indiqué dans notre constitution, vise à garantir des niveaux élevés de connaissance, de formation et d'éthique parmi les professionnels de la propriété intellectuelle canadiens. L'IPIC est reconnu pour la valeur de son offre éducative, en particulier pour les nouveaux professionnels se préparant à passer les examens en vue de devenir un agent de brevets ou de marques de commerce. Parallèlement, le marché pour la formation professionnelle continue est devenu très congestionné, et l'IPIC se mesure dorénavant à d'autres organisations fournissant des formations à faible coût ou gratuites auquel les praticiens peuvent accéder sur demande.

L'IPIC demeure profondément engagé à assurer que les professionnels de la propriété intellectuelle possèdent les compétences nécessaires pour réussir au cours de leurs carrières dans un marché de plus en plus concurrentiel, et à assurer que celui-ci est considéré comme le principal prestataire de formation et de perfectionnement accessible, rentable et de haute qualité.

## **OBJECTIF 2.1 : Fournir une formation technique aux nouveaux professionnels.**

Parmi l'offre éducative de l'IPIC, on compte des formations conçues pour aider les nouveaux professionnels de la PI à se préparer pour les rigoureux examens de qualification en vue de devenir un agent de brevets ou de marques de commerce. L'IPIC maintiendra et améliorera cette offre pour s'assurer que les nouveaux professionnels de la PI au Canada commencent leurs carrières avec une base solide quant au droit et à la pratique de la PI, et qu'ils sont bien préparés pour passer les examens de qualification.

**TACTIQUE 2.1.1 :** Continuer de collaborer avec l'Office de la propriété intellectuelle du Canada pour mettre en place les examens d'agents de brevets et de marques de commerce et aider pour la transition du processus de mise en place de l'examen à l'Ordre.

**TACTIQUE 2.1.2 :** Améliorer continuellement les normes d'examen pour les candidats et moderniser le curriculum en conséquence.

**TACTIQUE 2.1.3 :** Établir la formation pour les commis en PI.

## **OBJECTIF 2.2 :** Élargir les offres de formation professionnelle continue pour les professionnels de milieu et de fin de carrière.

L'IPIC offre entre 20 et 30 webinaires chaque année, et organise une conférence annuelle de deux jours portant sur un large éventail de sujets liés à la PI. L'IPIC est accrédité par de nombreux barreaux à titre de fournisseur en matière de formation continue. Les membres de l'IPIC ont ciblé un besoin de formation supplémentaire visant à appuyer les professionnels de la PI au cours de leur cheminement professionnel, qu'il s'agisse du moment de leur préqualification, des premières années de pratique ou de praticiens chevronnés.

L'IPIC s'emploie à améliorer son programme de formation professionnelle pour y inclure une offre pertinente à tous les professionnels. Parmi les aires d'apprentissage, on compte des sujets comme les nouvelles tendances commerciales et juridiques, et l'exploitation des droits de PI (facteurs entrepreneuriaux, commerciaux et fiscaux) de même que ceux liés à l'exploitation efficace d'une entreprise, comme la gestion de clients exigeants et des arrangements alternatifs en matière d'honoraires, le maintien des systèmes de gestion appropriée de dossiers, le développement des entreprises et le marketing.

« J'apprends davantage grâce à l'IPIC que toute autre organisation professionnelle. »

*Séance de planification stratégique de l'IPIC*



**TACTIQUE 2.2.1 :** Sonder les membres à propos de sujets précis concernant les activités de formation professionnelle continue.

**TACTIQUE 2.2.2 :** Améliorer la gamme d'offres de formation professionnelle de l'IPIC en proposant des séances dynamiques visant des professionnels avancés.

## **OBJECTIF 2.3 :** Créer des occasions pour approfondir les connaissances des membres par rapport à l'environnement commercial et politique qui influence la PI.

Les membres de l'IPIC ont également exprimé le besoin de créer des occasions pour que les membres en apprennent davantage sur l'environnement commercial et politique qui influence l'industrie de la PI. Par exemple, cela pourrait comprendre des possibilités de réseautage articulées autour des domaines de marchés verticaux comme l'industrie pétrolière, la façon dont les applications informatiques sont conçues ou la manière dont les drones sont réglementés. Avoir une compréhension approfondie de la façon dont le travail de leurs clients cadre dans le contexte général aiderait les membres à approfondir leurs connaissances, à améliorer leur réseau professionnel et à contribuer à l'expansion de l'entreprise.

L'IPIC complètera ses programmes de formation professionnelle continue en proposant une nouvelle offre pour que les membres partagent des renseignements à propos de tendances actuelles et nouvelles pertinentes aux professionnels de la PI.

**TACTIQUE 2.3.1 :** Organiser des événements favorisant un échange de connaissances entre les entreprises et les membres de la profession.

**TACTIQUE 2.3.2 :** Établir un programme de mentorat pour associer des professionnels chevronnés ou retraités avec des mentorés à la recherche de soutien pour faire progresser leurs carrières.

## DOMAINE DE BUTS STRATÉGIQUES

**SENSIBILISATION**

**But 3 : Sensibiliser au sujet de la valeur de la PI et exploiter les partenariats entre les parties prenantes pour augmenter l'influence sur les principaux enjeux de la défense des intérêts.**

La propriété intellectuelle représente un élément fondamental dans la croissance des entreprises innovantes. Le cheminement pour passer d'une idée à un produit ou à un service commercial comprend l'importante étape de protéger la propriété intellectuelle qui est inhérente à l'innovation. Comme l'innovation et la propriété intellectuelle sont intimement liées, les pays chefs de file dans l'innovation mondiale ont des systèmes de PI fiables. Cependant, les recherches ont révélé que les organisations canadiennes sont moins conscientes de la propriété intellectuelle que leurs homologues américains et connaissent moins les façons dont la PI s'applique à eux ou dans quelle mesure ils pourraient mieux utiliser la PI pour atteindre leurs buts. Appuyer l'utilisation accrue du système de la PI profite à l'économie et soutient une profession solide et stimulante au Canada.

Dans cet environnement, et compte tenu de l'engagement actuel du gouvernement fédéral envers l'innovation, c'est maintenant le moment idéal pour que l'IPIIC fasse de la sensibilisation au sujet de la valeur de la PI et pour renforcer sa relation avec les parties prenantes afin d'amplifier les messages communs.

**OBJECTIF 3.1 : Accroître la sensibilisation auprès des entreprises au sujet de la valeur de la PI à l'égard de la croissance et de la durabilité à long terme de leur commerce.**

Les recherches démontrent l'importante valeur que la propriété intellectuelle apporte aux organisations. Par exemple, de récents rapports ont révélé que la PI d'une entreprise constitue l'un de ses biens les plus précieux.

L'IPIIC croit que les entreprises doivent considérer la PI comme une partie intégrante de la planification des activités, car elles considèrent les compétences fiscale et comptable dans leur stratégie globale pour la croissance de l'entreprise. Outre ses propres efforts de sensibilisation et les efforts de sensibilisation de chacun de ses membres, l'IPIIC cherchera à s'associer avec des chambres de commerce, des incubateurs d'entreprises en démarrage et des groupes de réflexion pour intégrer des messages liés à la PI aux communications élargies destinées au milieu des affaires. Conjointement avec le premier et le quatrième but stratégique, ces partenariats pourraient également créer des occasions d'effectuer des recherches pour combler les lacunes en matière de connaissance appuyant le travail de promotion de l'IPIIC.

En outre, l'IPIIC communiquera avec les universités, les collègues et les éducateurs d'écoles secondaires pour trouver des façons d'intégrer la PI à leurs programmes d'études, afin de mettre au point une nouvelle génération d'entrepreneurs qui démarrent leurs carrières professionnelles avec une pleine compréhension de la PI.

**TACTIQUE 3.1.1 :** Mener un exercice de recensement des parties prenantes pour déterminer les organisations et les leaders d'opinion ayant des intérêts communs.

**TACTIQUE 3.1.2 :** Mettre au point une stratégie d'engagement des parties prenantes et des documents promotionnels connexes afin de promouvoir des messages importants (p. ex., « la PI va au-delà du simple dépôt de brevets. »)

**TACTIQUE 3.1.3 :** Alimenter la Banque de conférenciers et cibler des occasions pour que les membres promeuvent la PI et la profession.

## **OBJECTIF 3.2 : Accroître les connaissances et la sensibilisation au sujet de la profession de la PI auprès des entreprises et du gouvernement.**

Bien que des organisations approfondissent leurs connaissances au sujet de la PI, il existe un besoin connexe d'améliorer la sensibilisation concernant la profession et la valeur d'embaucher un expert autorisé à gérer des questions de PI. De cette façon, les professionnels de la PI peuvent apprendre des efforts investis par les comptables agréés pour mieux faire connaître leur offre. Il y a des avantages évidents associés à l'embauche d'un professionnel, par exemple, dans le taux de réussite lié aux demandes et l'avis professionnel portant sur les stratégies appropriées pour l'utilisation de la PI de façon optimale pour une entreprise.

L'IPIC souhaite collaborer avec les organisations gouvernementales comme l'Office de la propriété intellectuelle du Canada et Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour garantir que les utilisateurs potentiels du système de la PI sachent comment trouver des agents de brevets et de marques de commerce. En outre, conjointement avec le travail dans l'Objectif 3.1, l'IPIC exploitera les possibilités de démontrer comment embaucher un professionnel de la PI permettrait de gagner du temps, d'économiser des ressources et de cibler les risques associés à l'embauche d'une personne n'étant pas un agent autorisé.

**TACTIQUE 3.2.1 :** Parallèlement à l'Objectif 3.1, mettre au point une stratégie concernant la communication et les documents promotionnels connexes pour accroître la sensibilisation à propos de l'offre des professionnels de la PI (p. ex., une campagne visant à « embaucher un professionnel »).

**TACTIQUE 3.2.2 :** Nouer des relations avec des représentants du gouvernement pour définir les occasions de collaborer à des activités de sensibilisation du public.



« Les gens génèrent de la PI, mais n'utilisent pas son système. S'ils la perçoivent comme un précieux atout, ils la poursuivront afin d'améliorer la valeur de leur entreprise. »

*Séance de planification stratégique de l'IPIC*

## **OBJECTIF 3.3 : Accroître la sensibilisation au sujet de la façon dont l'IPIC dessert les professionnels de la PI au Canada.**

L'IPIC y voit l'occasion de sensibiliser les parties prenantes au sujet de la valeur unique que celle-ci apporte à l'industrie de la PI. L'IPIC entend solidifier ses relations auprès d'organisations sœurs situées dans d'autres pays et chercher des occasions de collaborer sur des questions d'intérêt commun.

**TACTIQUE 3.3.1 :** Améliorer les communications internes et externes de l'IPIC concernant les avantages et les services des membres.

**TACTIQUE 3.3.2 :** Parallèlement à l'Objectif 3.1, collaborer activement avec des organisations internationales, comme l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, pour partager des perspectives canadiennes, se tenir informé de l'évolution des autres administrations et cerner les occasions potentielles de collaboration.

## DOMAINE DE BUTS STRATÉGIQUES

**GESTION**

**But 4 : L'IPIC s'engage envers trois piliers de gestion qui constituent l'assise pour l'atteinte de ses buts : l'engagement des membres, la gestion des ressources et la gouvernance.**

La principale force de l'IPIC repose sur la contribution de ses membres à l'organisation à titre de bénévoles et la façon dont ces membres exaltent notre voix collective au sujet d'enjeux qui importent à la communauté de la PI au Canada. L'IPIC s'engage à améliorer la façon dont elle collabore avec ses membres, pour garantir que chaque personne se joignant à l'IPIC connaisse la valeur de son adhésion.

L'IPIC reconnaît également que ses membres sont diversifiés et que nombre de ceux-ci appartiennent également à d'autres associations. Selon des commentaires tirés de membres actifs de l'IPIC, ceux-ci prêtent constamment de la valeur en ce qui concerne leur adhésion, mais l'IPIC reconnaît le besoin de veiller à ce que tous les membres, actuels et potentiels, constatent un excellent rendement par rapport à leurs cotisations de membre.

**OBJECTIF 4.1 : Positionner l'IPIC à titre d'organisation de prédilection parmi les professionnels de la PI.**

Pour demeurer viable, l'IPIC doit s'assurer que ses membres perçoivent l'organisation comme étant pertinente et hautement efficace, et que celle-ci continue d'attirer et de conserver ses membres.

Au cours de la dernière année, le personnel de l'IPIC a reçu des commentaires positifs concernant les dernières améliorations sur les façons dont les renseignements sont communiqués aux membres. L'IPIC entend s'appuyer sur cette réussite en sondant ses membres afin de mieux comprendre leurs besoins, et en mettant au point des stratégies supplémentaires afin de garantir que l'adhésion à l'IPIC est considérée comme indispensable pour tous les professionnels de la PI au Canada.

**TACTIQUE 4.1.1 :** Mettre à jour le site Web de l'IPIC pour en faire une ressource utile en ce qui concerne les renseignements de l'organisation, ses membres et la PI dans l'ensemble.

**TACTIQUE 4.1.2 :** Conjointement avec l'Objectif 3.1, mettre au point des documents promotionnels pour promouvoir l'IPIC et les avantages de l'adhésion pour les professionnels prometteurs et établis.

## OBJECTIF 4.2 : Démontrer l'amélioration continue quant à la façon dont l'IPIC fonctionne.

L'IPIC s'engage à garantir qu'il dispose de processus efficaces pour gérer ses ressources financières et humaines, et que l'organisation demeure saine et durable à long terme.

En plus de maintenir des processus internes fiables pour l'établissement du budget et la dotation en personnel, l'IPIC entend renforcer sa capacité de gestion des connaissances, améliorer la tenue des dossiers et garantir que le travail effectué par des comités bénévoles est accessible pour d'autres. Dans le cadre de ce travail, l'IPIC cherchera également des occasions de combler les importantes lacunes en matière de connaissance et consolidera son rôle de leaders d'opinion sur des questions de PI.

**TACTIQUE 4.2.1 :** Améliorer les procédures de tenue des dossiers de l'IPIC quant aux données des membres et au rendement du comité.

**TACTIQUE 4.2.2 :** Conjointement avec l'Objectif 3.1, cibler les occasions de collaboration avec d'autres organisations (p. ex., le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale, les chambres de commerce) pour entreprendre des recherches conjointes qui appuieront le travail de défense des intérêts de l'IPIC.



« Notre principale force repose sur nos membres; nous devons leur montrer la valeur d'adhérer à l'IPIC. »

*Séance de planification stratégique de l'IPIC*

## OBJECTIF 4.3 : Moderniser l'approche de la gouvernance de l'IPIC.

Bien que l'IPIC ait une longue histoire, l'organisation n'a pas procédé à l'examen de son modèle de gouvernance dans le contexte des nouvelles tendances en matière de gouvernance. Dans le cadre de la gestion des ressources de ses membres, l'IPIC s'engage à entreprendre un examen de son modèle de gouvernance, dans le but de garantir que l'organisation fonctionne conformément aux normes actuelles et aux pratiques exemplaires.

En outre, l'IPIC dépend des nombreux efforts de ses membres pour appuyer ses activités, qui se déroulent, pour la plupart, grâce à une série de comités. L'IPIC est déterminé à revoir la structure du comité et le soutien qui est fourni aux comités, afin de garantir que le temps des membres est utilisé à bon escient là où les besoins sont les plus grands.

**TACTIQUE 4.3.1 :** Mener une vérification de la structure des comités de l'IPIC pour cibler les améliorations et les efficiences.

**TACTIQUE 4.3.2 :** Entreprendre un examen du modèle de gouvernance de l'IPIC.

**TACTIQUE 4.3.3 :** Mettre au point une politique sur la diversité pour démontrer comment les valeurs fondamentales de l'IPIC sont intégrées dans les activités liées à la gouvernance et à l'adhésion.

**INSTITUT DE LA PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE DU CANADA**

CONSTITUTION SQUARE  
360, RUE ALBERT, BUREAU 550  
OTTAWA (ONTARIO) K1R 7X7

TÉL. : 613-234-0516  
COURRIEL : [INFO@IPIC.CA](mailto:INFO@IPIC.CA)  
[WWW.IPIC.CA](http://WWW.IPIC.CA)

**PLAN STRATÉGIQUE 2018-2020**

